



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 18 juin 2026
Greffe_0135_Communications éditées_lju

Communications

Objet : SDISPE – Local de l'Etivaz

Dans le cadre du projet de relocalisation des locaux du SDISPE à l'Etivaz, la Municipalité souhaite informer le Conseil communal qu'un dépassement de budget est intervenu lors de l'aménagement du local attenant à l'abri PC de l'Etivaz.

Le montant de ce dépassement s'élève à CHF 19'791.75. Celui-ci sera comptabilisé sur le compte 3144.000 – Entretien des bâtiments.

Il convient toutefois de relever que ce surcoût sera entièrement compensé par la non-utilisation d'un montant de CHF 20'000.00 inscrit au budget 2026 sur le compte 3132.000 – Honoraires et prestations de services, destiné à l'étude d'un nouveau local pour le SDISPE à l'Etivaz.

Quelques travaux complémentaires demeurent encore nécessaires. Ces derniers feront l'objet d'une demande de crédit dans le cadre du budget 2027.

La Municipalité et le SDISPE se réjouissent d'avoir pu identifier cette solution pragmatique, qui répond aux besoins opérationnels du service tout en évitant la réalisation d'un nouvel investissement dont le coût avait été estimé à environ CHF 300'000.00, ainsi que les frais d'étude associés et qui figurait dans le plan des investissements.

Cette solution permet de maintenir les activités du SDISPE à L'Etivaz dans des conditions adaptées, tout en garantissant une utilisation efficiente des ressources financières communales.

[Objet]

Objet : Mise à disposition de la salle de l'ECA des Monnaies

La Municipalité a le plaisir d'informer le Conseil communal qu'à la suite des discussions menées avec l'Établissement cantonal d'assurance (ECA), un avenant à la convention de mise à disposition de la salle sis dans le bâtiment des Monnaies a été signé.

Cet accord permet désormais à la Commune de mettre la salle de l'ECA à disposition de tiers, notamment des sociétés locales, associations, fondations, organismes d'utilité publique ainsi que des particuliers, selon les mêmes principes que ceux appliqués aux autres infrastructures communales.

Afin de renforcer son attractivité et de répondre aux besoins actuels des utilisateurs, la salle a été équipée d'une connexion Wi-Fi ainsi que de moyens modernes de présentation et de diffusion audiovisuelle.

Les réservations seront possibles directement depuis le site internet communal dès le 1^{er} juillet 2026, aux conditions et tarifs applicables aux autres locaux communaux.

La Municipalité se réjouit de cette évolution qui va dans le sens de plusieurs demandes à ce sujet du Conseil Communal et qui permet d'élargir l'offre de locaux à disposition de la population et des sociétés locales.

La Municipalité.